AR Prefecture

063-246301097-20230124-20230124_12-DE Reçu le 27/01/2023

CCEDA CC 24/01/2023

(12)

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER » 29 avenue de Verdun 63190 LEZOUX EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

RÉUNION DU 24 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 24 janvier, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 18 janvier 2023, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Eliane GRANET
M. Thierry TISSERAND
Mme Isabelle GROUIEC
Mme Elisabeth BRUSSAT
Mme Patricia LACHAMP
M. Florent MONEYRON
Mme Nicole BOUCHERAT
M. Jean-Louis DERBIAS
Mme Michelle CIERGE
M. Bernard FRASIAK
Mme Séverine VIAL
M. Yannick DUPOUÉ
M. Lucas ANTOINE
Mme Laurence GONINET

Suppléant présent : M. Patrice BLANC Absent: Mme Catherine MORAND Etaient représentés (procuration) :

Mme Sylvie ROCHE (à Mme Marie-France MARMY) M. Cédric DAUDUIT (à Mme Elisabeth BRUSSAT)

M. René BROUSSE (à Mme Michelle CIERGE)

VOTE: En exercice: 35 Présents: 31 / Représentés: 3 Votants: 34

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mme Séverine VIAL, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

OBJET: RH - Création d'un poste permanent de responsable du service enfance jeunesse à temps complet suite à promotion interne – catégorie A – cadre d'emplois des attachés territoriaux

AR Prefecture

063-246301097-20230124-20230124_12-DE Reçu le 27/01/2023

CCEDA CC 24/01/2023 (12)

CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT DE RESPONSABLE DU SERVICE ENFANCE JEUNESSE À TEMPS COMPLET SUITE À PROMOTION INTERNE – CATÉGORIE A – CADRE D'EMPLOIS DES ATTACHÉS TERRITORIAUX

- VU le livre III du code général de la fonction publique ;
- CONSIDÉRANT l'inscription sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'attaché par promotion interne d'un agent titulaire du grade d'animateur principal de 1ère classe,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- De créer un poste permanent de responsable du service enfance jeunesse à temps complet, sur le grade d'attaché territorial (catégorie A).
- De prévoir le régime indemnitaire correspondant au groupe de fonctions A2 ;
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire APPROUVE à l'unanimité les propositions.

Pour extrait certifié conforme, Fait et publié à Lezoux, le 27 janvier 2023 Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente